

# Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 15 février 2013

**Service instructeur** Services Lacs et Barrages N° CP-2013-2-6-3

Service consulté

## PROGRAMME 2013 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX ET DU BARRAGE DE LA LAUCH C114 C614

Résumé: Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions en 2013 de maintien en bon état des retenues et barrages départementaux, du barrage de la Lauch et de l'ensemble du patrimoine construit, paysager et écologique associé.

Lors de la séance du 5 décembre 2012 (rapport N° CG-2012-6-6-1), votre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des opérations du programme relatif aux lacs et barrages départementaux.

## 1. Fonctionnement - Entretien courant (C614)

Le montant prévisionnel des dépenses 2013 liées aux actions d'entretien courant et de surveillance des barrages départementaux s'élève globalement à 88 000 €.

Ces dépenses sont liées en particulier aux contrats de service pluriannuels en cours ou à renouveler pour les domaines d'intervention suivants et pour un montant estimé à 80 000 € :

- entretien des installations électriques, électromécaniques, de télémesure et de téléalarme,
- contrôle et entretien des vannages et des ouvrages annexes de levage et de commande,
- campagnes semestrielles ou annuelles d'auscultation topométrique des ouvrages,
- exploitation et analyse des mesures d'auscultation par un bureau d'études spécialisé,
- entretien des abords et espaces verts.

Par ailleurs les frais de petit entretien courant des 10 barrages départementaux sont estimés à 8 000 €, comprenant notamment le déneigement, la collecte et le traitement des déchets, diverses prestations ou acquisitions, les locations d'outils ou d'engins, l'achat de produits et fournitures et des frais d'insertions, nécessaires en cours d'année pour l'ensemble des sites.

### 2. Investissement (C114) (752 000 €)

#### 2.1. Maintenance semi lourde de tous les barrages

630 000 € sont à affecter aux travaux semi lourds pour le maintien en bon état de conservation des barrages et les frais d'insertion. Il vous est proposé :

- de poursuivre le chantier de reprise de la peinture du masque amont du barrage de KRUTH-WILDENSTEIN, pour un montant prévisionnel de 460 000 € en 2013 ;
- d'améliorer la surveillance de ce barrage avec la mise en place, dans le pied amont de l'ouvrage de 4 capteurs de pression automatisés supplémentaires pour un montant de 14 000 €;
- de réaliser les travaux d'étanchéité du toit de la salle de commande des vannes à KRUTH et la mise en peinture du pont roulant de ce local pour un montant de 17 000 € ;
- de confier à un bureau spécialisé les études de projet du futur déversoir complémentaire pour ce même ouvrage, d'un montant prévisionnel de 50 000 € ;
- d'améliorer le suivi à distance et en temps réel des données de débits sortant et du niveau d'eau au barrage d'Alfeld, moyennant une liaison radio entre le local du garde et le poste de commande des vannes et de protéger ce dernier par un abri ; le tout pour un montant estimé à 25 000 € ;
- de mener des investigations sur la stabilité au séisme de cet ouvrage, pour un montant de 30 000 €;
- d'affecter 30 000 € à des travaux d'interventions imprévisibles sur l'ensemble des barrages ;
- de prévoir 4 000 € pour couvrir les frais d'insertions.

#### 2.2. Confortement du barrage de la Lauch

Le barrage appartient encore à l'Etat.

La reprise de ce barrage par le Département se fera uniquement lorsque les travaux de confortement, estimés à 5 M€, seront réalisés.

En vue de trouver une solution technique satisfaisante et économiquement supportable pour conserver le barrage à sa cote d'exploitation normale, la poursuite des études préalables pour le dossier de révision spéciale règlementaire est estimée à 80 000 €.

#### 2.3. Bâtiments annexes du barrage d'Alfeld

Il est prévu de finaliser la réhabilitation des bâtiments annexes au lac d'Alfeld pour offrir au public un service d'accueil et permettre à un futur exploitant de cette auberge d'entrer dans des locaux rénovés et salubres, prêts à accueillir une activité de petite restauration.

Ces travaux sont estimés à 30 000 € notamment pour l'assainissement.

Une licence 4 pour le débit de boissons de 4e catégorie étant disponible pour cette future auberge, il vous est proposé l'achat de celle-ci pour un montant de 12 000 € TTC, auprès de l'actuel propriétaire Monsieur Auguste BITSCH de MASEVAUX. Cette acquisition fait l'objet d'une demande de transfert auprès de la Sous-Préfecture de THANN, conformément à la réglementation en vigueur.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider l'exécution en 2013 du programme des opérations pour les barrages, comprenant :
  - En fonctionnement (C614)
    - 88 000 € de travaux et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance dont les montants seront imputés respectivement en fonction de leur destination : chapitre 011, fonction 61, natures : 61 558, 617, 6156, 61521, 61522, 61523, 6231, 611, 62268, 6135 ;
  - En investissement (C114)
    - 576 000 € à affecter aux travaux semi lourds, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 23, Fonction 61, Nature 23153 ;
    - 50 000 € à affecter aux études d'amélioration du barrage de Kruth-Wildenstein, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 20, Fonction 61, Nature 2031 ;
    - 4 000 € pour couvrir les frais d'insertions, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 20, Fonction 61, Nature 2033 ;
    - 80 000 € à affecter à une nouvelle phase d'études préalables pour la consolidation du barrage de la Lauch, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 23, Fonction 61, Nature 23153;
    - 12 000 € sont à affecter aux travaux d'assainissement des bâtiments d'Alfeld prélevés sur le programme C114 ; au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 ;
    - 18 000€ feront l'objet d'une proposition de virement de crédits sur les lignes budgétaires utilisées par la Direction des Moyens Généraux pour les travaux de réhabilitation de ces bâtiments d'accueil par prélèvement en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement sur le Programme C114/2010 au Chapitre 21, Fonction 61, Nature 2153 ;
    - 12 000 € seront imputés pour l'acquisition de la licence 4, sur le Programme C114, au chapitre 20, Fonction 61, Nature 2051 ;
- m'autoriser à poursuivre les prochaines étapes de l'opération relative à la consolidation du barrage de la Lauch par la phase d'études préalables qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant;
- m'autoriser à engager les travaux nécessaires pour finaliser la réhabilitation de l'ancienne auberge du lac d'Alfeld ;
- m'autoriser à acheter une licence de 4° catégorie en vue de l'exploitation de l'auberge du lac d'Alfeld.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER